

**CONSEIL COMMUNAL SUD**  
**REUNION PUBLIQUE**  
**29 MARS 2010**

Présents :

M. Septon  
M. Réveilloux  
M. Faucon  
Mme Martin  
M. Monnier-Lazzarrin  
M. Delgado  
M. Fargues  
Mme Dekkers  
Mme Raynaud-Aucher  
Mme Bordessoulles

Absente excusée :

Mme Debesset

L'ordre du jour porte sur 4 points :

1 – Présentation par KEOLIS (M. CHAPERON et M. PARIS) du nouveau réseau de transport en commun à l'aide d'un power-point. Il ressort que c'est la première fois que le réseau est présenté au public depuis sa mise en place au mois de février. Il offre une augmentation des cadences du tramway, un nouveau réseau, une nouvelle information des usagers et des nouveaux tarifs (applicables en juillet 2010).

Pourquoi un nouveau réseau ? Parce que celui-ci est en mutation depuis 6 ans suite aux ouvertures successives des lignes de tramway.

Pour répondre à la nécessité de l'adapter aux nouveaux rythmes de vie et prendre en compte l'impact du développement durable. Pour cela le réseau a été hiérarchisé, tout d'abord en créant des Lianes (lignes à hautes fréquences), puis des Coroles (reliant plusieurs communes) et enfin des Citeis (lignes intracommunales).

En ce qui concerne le quartier de Thouars, celui-ci est desservi par 3 lignes.

Tout d'abord, la liane 8 relie le quartier au Centre Ville avec 2 correspondances avec la ligne B du tramway à « Forum » et « Peixotto ». Cela répond à une volonté de la Ville qui souhaitait de plus augmenter les fréquences, c'est chose faite dans la mesure où un bus est prévu toutes les 15 minutes.

La ligne 20 permet de relier le quartier à la place de la Victoire à Bordeaux en passant par Crespy et la barrière de Toulouse. Fréquence toutes les 20 minutes.

Enfin, Corol 34 qui permet de relier le quartier de Thouars d'un côté au centre commercial Rives d'Arcins, de l'autre au collège et lycée V. Louis, lycée Kastler, puis Pessac et le centre commercial Mérignac Soleil.

Une riveraine de la rue Lafitte intervient pour signaler qu'actuellement cette voie est en sens unique dans un souci de sécurité suite à un accident mortel. Or, les lignes 34 et 87 passent dans le nouveau réseau rue Lafitte, ce qui implique une remise en double sens. Elle demande aux noms de tous les riverains qui ont rédigé une pétition que cette option de double sens soit abandonnée et qu'un autre tracé soit défini.

M. Chaperon répond que le passage de ces lignes rue Lafitte correspond à un besoin de mieux irriguer le quartier. De plus, il précise que contrairement à des idées reçues les bus « pacifient » la circulation automobile, ils ne sont pas en danger pour les piétons.

Il considère qu'il faut « laisser vivre » les nouvelles lignes pour observer comment elles se comportent afin d'y apporter, si nécessaire, des modifications.

Une autre riveraine de la rue Lafitte regrette qu'une logique de « macroflux » ait été retenue pour la définition de ce tracé qui aurait mérité selon elle une analyse plus fine notamment sur ce quartier où vivent beaucoup d'enfants.

Il lui est répondu qu'au contraire KEOLIS s'est basée sur une logique de « microflux » pour faire son choix et rappelle que le passage de bus dans une rue n'est pas source de danger.

M. Jestin considère pour sa part que ce n'est pas le double sens qui pose problème, mais le virage rue Lafitte/rue Aldona qui est selon lui est dangereux. Les travaux prévus par la CUB dans le cadre du passage dans cette voie doivent permettre de réduire le danger.

Il propose que ce sujet soit étudié par la Commission Déplacements et que les riverains qui le souhaitent soient contactés par la Mairie pour faire le point sur ce dossier.

Cette proposition est retenue par M. SEBTON.

Le débat va s'orienter ensuite sur des regrets d'usager notamment sur les difficultés de relier directement Thouars au centre ville de Gradignan et à la FAC. Cependant, le président du Conseil Communal retient la satisfaction des habitants du quartier d'être reliés directement au centre ville.

2 – M. JESTIN, avant de présenter la 5<sup>ème</sup> modification du PLU, fait savoir que dans un souci d'efficacité il a souhaité alléger ses missions d'adjoint et a donc renoncé à présider ce Conseil Communal. Il profite de l'occasion pour remercier ses membres ainsi que les habitants de leur participation et des échanges qu'il a eus avec eux.

Il présente à l'aide d'un power-point les points suivants :

- Sites de grands projets
- Modification concernant les zones du PLU
- Propositions d'évolution du règlement communautaire
- Protection du patrimoine bâti
- Protection paysagère

Un habitant du quartier des anciens combattants trouve que l'idée de « classer » le quartier n'a pas fait l'objet d'une consultation suffisante de ses habitants ni de son comité.

M. JESTIN indique que dans la mesure où la CUB n'a pas retenu cette proposition elle ne sera pas soumise à l'enquête publique.

### 3 – Projet d'accueil des jeunes sur le quartier de Thouars

Mme BIANCO, responsable du service Jeunesse de la Ville, vient présenter ce sujet.

La Ville offre, depuis plusieurs années, aux jeunes de 11 à 17 ans des animations favorisant la mixité sociale. Les jeunes de Thouars ont donc accès, au même titre que les autres jeunes de la Commune, aux animations de droit commun. C'est le Centre Animation Jeunesse (CAJ) qui fournit pour le compte de la Ville ces prestations.

Cependant, il ne faut pas négliger le fait qu'il peut subsister des inégalités quant à l'accès à ce service pour des familles du quartier.

Aussi, le CAJ va accueillir des jeunes dans les locaux du Centre Social et leur proposer des animations similaires à celles dispensées rue Pelletan. Cet accueil intégrera les locaux du Pôle de Vie Collective lorsque celui-ci sera terminé.

M. SEBTON précise qu'il est à l'origine de ce projet qui rentre dans ses compétences puisqu'il est conseiller municipal en charge de la jeunesse. Il considère que cette nouvelle organisation offre un rééquilibrage des animations qui répond à un engagement significatif de la Ville en faveur du « mieux vivre ».

### 4 – Point sur les chantiers de la requalification du quartier en cours.

M. LEURET présente l'état d'avancement des chantiers suivants :

Avenue de Thouars : nous en sommes à la 41<sup>ème</sup> semaine de travaux. Ils doivent se terminer aux vacances de Pâques. L'avenue doit être goudronnée dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 avril 2010.

Pôle de Vie Collective : la construction des 1800 m<sup>2</sup> du bâtiment doit débuter au mois de juin pour une durée de 18 mois. Coût total : 4 M €

Parking engazonné de l'esplanade : la réfection va débuter d'ici l'été avec la réalisation d'une partie centrale en dur.

Monségur : la réhabilitation de la résidence doit débuter d'ici le mois de juin. Les travaux doivent durer 18 mois.

Centre commercial : la Ville a lancé une étude pour le dimensionner. Ses conclusions seront présentées en Conseil Communal à partir du mois de septembre.

M. LEURET conclut en annonçant que la Ville a sollicité la CUB pour la phase 2 des travaux de voirie qui concernent le centre du quartier.

A l'issue de cette présentation, des habitants qui ont été sollicités par M. LEURET qui consulte les riverains, demandent quand va être fermée la rue Racine. Il leur est répondu que l'ensemble des avis des habitants sur ce sujet seront restitués tels qu'ils ont été formulés et que la rue Racine ne sera pas fermée mais fera l'objet d'un dévoiement. Par ailleurs, la CUB étudie les moyens de dévier la circulation venant sur le quartier depuis la rocade.

Une habitante demande la nature des travaux engagés devant la résidence Atala.

M. MAISONHAUTE, responsable de l'antenne Domofrance de Talence, indique qu'il s'agit d'une réfection des parkings de la résidence avec l'insertion d'espaces verts. Cela va permettre d'avoir plus de places de parkings mais aussi d'améliorer l'éclairage. Il ne sera plus possible d'accéder à Atala par la résidence St Malo : l'objectif est de bloquer les circulations tout en favorisant les déplacements piétons qui seront sécurisés. Le projet a été validé par le SDIS.

Un habitant ayant demandé si dans le cadre du PLU il a été envisagé de préserver « la butte » de Thouars, M. JESTIN estime que cela pourra faire l'objet d'une réflexion en vue de sa protection à la fin de la requalification.

Toutes les questions ayant été traitées, M. SEBTON conclut la réunion en précisant sa vision du rôle du Conseil Communal. Il s'agit pour lui d'un lieu où, comme ce soir, les données seront présentées mais aussi où il sera possible également d'échanger afin de favoriser le « mieux vivre ensemble ».